

05 OCT. 2022

Arrêté de mise à jour des annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Veyrac

N° 202200560

Arrêté de mise à jour des annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Veyrac

Le maire de la commune de Veyrac, en application de l'article L. 151-1 du Code de l'urbanisme, a délibéré le 10 octobre 2022 pour adopter le Plan local d'urbanisme de la commune de Veyrac.

Le maire de la commune de Veyrac, en application de l'article L. 151-1 du Code de l'urbanisme, a délibéré le 10 octobre 2022 pour adopter le Plan local d'urbanisme de la commune de Veyrac.

ARRÊTÉ

ARRÊTÉ. Les annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Veyrac sont mises à jour en vue des documents annexes au présent arrêté. Le maire a pour mission d'organiser et d'exécuter les décisions prises.

ARRÊTÉ. Le maire a pour mission d'exécuter les décisions prises à la disposition du public à la mairie de Veyrac et au siège de Limoges Métropole à la date du présent arrêté.

ARRÊTÉ. Le présent arrêté sera affiché à la mairie de Veyrac et au siège de Limoges Métropole, ainsi qu'en copie.

Fait à Limoges, 19 rue Beaumont PILLERET, le **05 OCT. 2022**

Publié le : 10/10/2022

Le Maire,
Philippe SAZDAN
Philippe SAZDAN
Maire de Veyrac
19 rue Beaumont PILLERET
87000 LIMOGES

Arrêté de mise à jour des annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Veyrac

ARRÊTÉ

Arrêté de mise à jour des annexes du Plan local d'urbanisme de la commune de Veyrac

1 DOCUMENT - Publié le 10 Octobre 2022



ARR_URBA_202200560_MISE_A_JOUR_ANNEXES_PLU_VEYRAC.pdf
(.pdf, 3,6 Mo)

TÉLÉCHARGER